

# CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2016-17

**LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Saison 2016-17



## La Compétition qui sert de Référence

### C'est quoi le Championnat ?

Une épreuve qui permet aux clubs de se mesurer entre eux par équipes de 3 à 4 joueurs et par division de la Pro A à la Départementale 3,4 ou 5.

L'épreuve compte 7 journées de compétition par phase (Septembre-Décembre pour la phase 1 et Janvier-Mai pour la phase 2). A l'issue de chaque phase, chaque équipe peut monter, se maintenir ou descendre de division en fonction de son classement.

C'est la compétition à laquelle participe le plus de compétiteurs en France car c'est une compétition régulière (14 journées dans la saison), par niveau (chaque joueur joue dans une équipe de son niveau ou presque).

#### 1/ Une compétition de clubs

Les clubs aiment beaucoup cette épreuve car c'est la plus représentative auprès des collectivités. Le niveau de l'équipe fanion aide pour avoir des subventions.

Les clubs utilisent cette compétition pour intégrer les nouveaux pratiquants

adultes et intègrent les jeunes formés (minimes à Juniors) pour les aider à progresser.

#### 2/ Une compétition individuelle par équipes

C'est la somme des résultats individuels qui détermine le club vainqueur à chaque journée (possibilité de match nul).

A chaque journée, un club reçoit un club visiteur. Les clubs sont répartis en groupe de 8 (généralement) où tous les clubs s'affrontent sur une phase.

Chaque joueur fait le même nombre de matches sauf pour ceux qui jouent le double qui peuvent avoir ce match en plus à jouer.

#### 3/ Une compétition qui soude le club

Les clubs affichent souvent fièrement dans leur salle, les poules, les résultats et les compositions d'équipe pour chaque journée.

C'est une compétition où beaucoup de joueurs du club sont concernés en même temps, auquel il faut ajouter les Juge

La FTT s'est créée à partir de Présidents de clubs voulant se réunir pour créer un championnat par équipes de clubs...

Arbitre, les capitaines d'équipe qui composent leur effectif.

#### 4/ La compétition est accessible à tous type de club :

L'engagement d'une équipe se fait à l'échelon départemental car toute nouvelle équipe débute le championnat dans la division la plus basse (D3,D4 ou D5 en fonction des départements). Un nouveau club peut donc engager ses joueurs sans difficulté de niveau.

Il existe un niveau Pro depuis plusieurs années. Pro A puis Pro B chez les garçons et chez les Dames.

Cette compétition très populaire est donc très organisée et réglementée.

Voici le règlement du Championnat Régional (Régionale 1 (R1), Régionale 2 (R2), Régionale 3 (R3) et Régionale 4

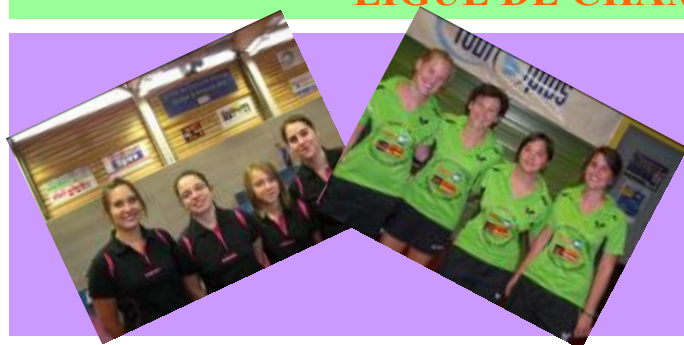
# CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2016-17

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2016-17

## Les Règlements Régionaux



## Généralités

### Rappels importants :

=> Lorsque des incidents se produisent au cours d'une rencontre et/ou lorsque des réserves ou réclamations sont posées, le juge-arbitre de la rencontre concernée doit adresser un rapport relatant les faits à la C.S.R. Un modèle est joint à ce document.

=> Une réclamation doit être confirmée dans les 72 heures par pli recommandé à la CSR accompagnée de la caution fixée (art.20 des Règlements sportifs). Ces règlements ayant un caractère permanent et compte-tenu des **nombreux incidents et déceptions** dus à leur méconnaissance, nous vous conseillons d'en mettre un exemplaire dans votre salle dans un protège-document type " lutin " (reliure plastique comprenant des pochettes transparentes pour 40 vues) à la disposition de vos cadres, joueuses et joueurs.

### FORFAIT

Une équipe ne peut être déclarée forfait qu'en cas de non présence sur les tables lors d'une rencontre

Dans tous les cas, une équipe forfait se voit attribuée 0 point rencontre et un score de 14-00.

Un deuxième forfait au cours d'une même phase entraîne forfait général pour l'équipe considérée avec toutes les conséquences qui en découlent pour les équipes d'un N° supérieur

A cela s'ajoute les pénalités financières  
Forfait excusé : perte de caution et obligation de reverser immédiatement la caution

Forfait sur tables : perte de caution et obligation de reverser immédiatement la caution, remboursement des frais de déplacement aller et retour à l'équipe visiteuse.

Forfait extérieur : perte de caution et obligation de reverser immédiatement la caution.

Le non paiement de la caution avant la journée suivante, entraînera l'exclusion de l'équipe de la compétition pour la saison en cours avec les conséquences

prévues dans les règlements sportifs.

### PENALITE

Dans tous les autres cas une équipe ne peut se voir infliger que la sanction de perte de rencontre par pénalité et se voir attribuer 0 point rencontre et un score de 14-00.

Cas de perte de rencontre par pénalité :

Equipe incomplète en R1, R2 et R3

### PARTICIPATION CHAMPIONNAT JEUNES

Le Comité Directeur de la Ligue demande à chaque Comité Départemental d'organiser un championnat jeune permettant au minimum la participation à 4 journées de championnat.

Tout club, évoluant en championnat par équipes de niveau régional, pré national ou national qui n'aura pas d'équipes jeunes participant à ces 4 journées, sera rétrogradé au premier niveau n'imposant pas la participation d'équipes jeunes.

### Article 1 : Dispositions générales

**1.1 :** Les équipes qualifiées pour un échelon, quel qu'il soit, doivent, à la date fixée par le Comité Directeur, confirmer leur participation accompagnée des droits d'engagements correspondants

**1.2 :** Lors de leur engagement, les associations doivent verser une caution dont le montant est fixé chaque saison par le Comité Directeur et certifier qu'elles remplissent bien toutes les conditions requises.

Celle-ci est remboursée ou mise en avoir en fin de saison, sous réserve de participation complète à l'épreuve et déduction faite des pénalités financières dues.

**1.3 :** Les rencontres se déroulent au lieu, date et heure fixés par la Commission Sportive Régionale (CSR), l'heure indiquée étant celle du début effectif de la rencontre.

**1.4 :** L'avancement d'une rencontre peut être autorisé sous réserve de l'accord écrit des deux adversaires et de l'avis favorable de la C.S.R., ceci au plus tard **8 jours avant la rencontre**, sauf cir-

constances exceptionnelles à justifier auprès de la CSR.

**1.5 :** Le report de rencontre est exceptionnel et du seul ressort de la C.S.R.

En cas de report accordé par la CSR, cette dernière fixe une date pour la rencontre. En cas de report pour cause de rencontre interrompue, l'article 18 des règlements fédéraux s'applique.

**1.6 :** La salle doit être ouverte 1/2 heure avant l'heure prévue pour le début de la compétition afin de répondre aux conditions de mise à disposition des tables pour l'équipe visiteuse.

**1.7 :** Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre.

**1.8 :** Les dispositions applicables concernant les brûlages, les retards, les forfaits, les rencontres interrompues, les réserves, les réclamations, la tenue et la discipline sont celles des Dispositions Générales des Règlements Sportifs Fédéraux.

### Article 2 : Constitution des différentes poules

**2.1 :** Pour les niveaux R1 et R2, le principe du serpent est strictement appliqué (c'est le classement de la phase précédente qui donne la position **initiale** dans la ou les poules).

**2.2 :** Pour le niveau R3 et R4, un aspect géographique peut également être pris en compte.

**2.3 :** Lors de la composition des poules, les demandes d'opposition émises par les clubs peuvent être prises en compte mais à leur seul détriment éventuel; ainsi un club ne doit pas voir sa position en poule bouleversée de plus d'une position par une demande d'opposition d'un autre club.

**2.4 :** Un club qui au 1<sup>er</sup> juillet de la saison n'a plus la possibilité d'aligner le nombre de joueurs ayant le nombre de points requis pour évoluer au niveau auquel il a le droit est d'office rétrogradé au niveau pour lequel il remplit les conditions. La place ainsi laissée vacante sera offerte au 1<sup>er</sup> repêché du niveau considéré.

# CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2016-17

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2016-17

## Les Règlements Régionaux (suite)



### Généralités

**2.5 :** Il est en effet rappelé que tout club accédant à un niveau donné doit en connaître et respecter toutes les conditions de participation, notamment en matière d'arbitrage.

**2.6 :** Le non-respect des conditions de participation peut entraîner la relégation de l'équipe en fin de phase dans la plus haute division où ces conditions ne sont pas exigées et/ou l'application de sanction financière.

**2.7 :** En cas de place vacante en R4, après repêchages de l'ensemble des descendants théoriques de ce niveau, il sera fait appel au 3ème de poules des championnats départementaux. L'ordre d'appel se fera en fonction du nombre de licenciés traditionnels messieurs qualifiables pour le championnat par équipes dans chaque département au 30 juin de la saison précédente.

#### Article 3 : Juge-arbitrage des rencontres (texte général)

**3.1 :** Une rencontre est dirigée par un JA1 diplômé.

**3.2 :** En l'absence du juge-arbitre officiellement désigné (par la CRA ou le club recevant), il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié **accompagnateur** de l'équipe visiteuse.

**3.3 :** Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine, joueur ou non, de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction.

#### Nota important :

Par dérogation, un club recevant de R1F, R2M, R3M ou R4M peut utiliser les services d'un JA1 d'un autre club.

Cette disposition a pour but de permettre à des JA1 dont les clubs n'évoluent pas en régional de juge-arbitrer officiellement et donc de maintenir leur qualification, elle ne dispense pas les clubs régionaux de leurs obligations en matière de juge-arbitrage.

#### Article 4 : Transmission des résultats

4.1: La feuille de rencontre est établie en quatre exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

\* un exemplaire jaune qui reste au club recevant qui devra être présenté sur demande ou en cas de cartons ou rapport de JA à la CSR

\* un exemplaire bleu remis au juge arbitre

\* un exemplaire rose, au capitaine de l'équipe visiteuse, blanc au capitaine de l'équipe recevant, charge pour eux de le transmettre au responsable départemental si cela est prévu par leur comité respectif.

**4.2 :** Il est possible d'utiliser une feuille de rencontre dite informatisée au lieu et place de la feuille de rencontre officielle, cette feuille informatisée devant comprendre toutes les informations de la feuille officielle

**4.3 :** Les résultats de la rencontre doivent aussi être saisis par l'équipe recevant sur le serveur de la Fédération au plus tard le **dimanche avant 16H.**

**4.4 :** A compter de la saison 2009-2010, les clubs devront saisir la feuille de rencontre sur le serveur FFTT SPID Monclub, **la date limite de saisie étant dans les 48h00 suivant la rencontre**

**4.5 :** Les feuilles de rencontres doivent être adressées, soit par courrier, soit par mail, à Mr David Demoustier, 4 rue de la Cotote 52300 Joinville, mail : [davide-moust@wanadoo.fr](mailto:davide-moust@wanadoo.fr)

**4.6 :** Pénalités financières

- pour non saisie des résultats individuels de la rencontre, la pénalité financière est fixée à 5 €

- pour non saisie des résultats de la rencontre, la pénalité financière est fixée à 10 €

#### Article 5 : Rapport du juge-arbitre

Il est envoyé, si besoin, par le JA1 sous 48 heures au responsable de la C.S.R.

**IMPORTANT :** En cas de forfait, le JA1 ou l'équipe qui "en bénéficie" doit

remplir une feuille de rencontre en y portant la composition complète de l'équipe présente et la mention ABSENTE dans le cadre de l'équipe défaillante et adresser cette feuille au responsable du championnat

#### Article 6 : Certificat médical

**6.1 :** Tout compétiteur doit être en possession de sa licence avec la mention "Certificat médical présenté" ou a défaut d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la compétition

**6.2 :** En cas d'absence de l'un de ces 2 justificatifs, le Juge Arbitre **ne doit pas** l'autoriser à prendre part à cette compétition, sous peine d'obligation de recyclage

#### Article 7 : Composition d'équipe

**7.1 :** Pour évoluer en championnat par équipes niveau régional, les équipes doivent être complète, sauf réserve des applications particulières définies ci-dessous.

**7.2 :** Toute inscription de résultats de parties individuelles d'un joueur absent à l'appel de son nom sera sanctionnée par la perte de la rencontre par pénalité pour les **deux** équipes, recyclage du Juge Arbitre ayant admis ce fait.

**7.3 :** De plus la Commission Sportive Régionale, demandera au Comité Directeur de la Ligue la convocation des 2 Présidents et des 2 capitaines devant la Commission Régionale de Discipline, la CSR estimant qu'il s'agit d'une fraude et un manquement grave à l'équité.

**7.4 :** En cas de récidive les équipes fautives seront rétrogradées en division départementale avec interdiction de remonter en Régionale pour une période de 2 ans.

**7.5 :** Lors d'une montée à l'échelon supérieure à l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase (R4 en R3, R3 en R2 ou R2 en R1) les joueurs ayant participé à cette montée sont autorisés à évoluer dans l'équipe qui accède à l'échelon supérieur, même si ils n'ont pas le nombre de points requis.



# CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2016-17

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2016-17

## Les Règlements Régionaux (suite)



### Généralités

#### Article 8 : Justificatif de licenciation

Règlements sportifs fédéraux

##### II.110 Licence

Tous les joueurs participant aux championnats par équipes et le capitaine non joueur d'une équipe doivent être licenciés FFTT

au titre de l'association qu'ils représentent et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.

A défaut de présentation de leur licence, les joueurs et le capitaine non joueur doivent faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi. Le juge arbitre l'indique au dos de la feuille de rencontre.

Le joueur ne sera autorisé à participer à la rencontre que s'il respecte l'article II.606 des règlements administratifs.

Tout joueur participant à une rencontre, alors que sa licence n'est pas validée pour la saison en cours, est considéré comme joueur non qualifié et sanctionné comme tel, avec les conséquences qui en découlent pour son équipe.

Règlements administratifs fédéraux

##### II.606 Licenciation

Les épreuves organisées par la FFTT sont réservées aux licenciés traditionnels à l'exception :

Des tournois internationaux autorisant la participation des joueurs licenciés dans les fédérations étrangères ;

Des compétitions ne figurant pas sur les listes arrêtées par les comités départementaux, les ligues et la FFTT.

Les personnes présentes sur «le banc» situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge arbitre doit s'assurer de leur licenciation.

##### II.606.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis à vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté,

le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

##### II.606.2 Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

# CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2016-17

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2016-17



## Les Règlements Régionaux

### Championnat de France féminin R1

#### Article 8 : Généralités

Formule pour la composition d'équipes : équipe de 3 joueuses en un groupe unique.

Ordre des parties est : AX - BY - CZ - BX - double - AZ - CY - BZ - CX - AY

Deux phases avec, pour chaque phase, montée de l'équipe classée 1ère en Pré nationale de Zone.

Les rencontres sont prévues le samedi à 15h00.

Les parties d'une même rencontre se jouent, si possible, sur 2 tables.

Une équipe pourra être incomplète sur justificatif., aucune pénalité n'étant infligée dans ce cas là.

Il n'y aura pas de brulage entre le championnat féminin et masculin (ex : une féminine peut jouer le samedi en féminin et le dimanche en masculin, pour le compte d'une même journée, soit au niveau régional, soit au niveau départemental)

#### Article 9 : Conditions de participation

Les équipes peuvent être composées de licenciées de 2 associations.

Pour la Saison 2016-17, aucune restriction n'est apportée à la participation des féminines à ce championnat, hormis l'interdiction aux benjamines et poussi-

nes d'y participer (sauf dérogation fédérale).

#### Article 10 : Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré par les deux équipes suivant le plan d'arbitrage

Partie	Arbitre
A - X	C
B - Y	Z
C - Z	A
B - X	Y
Double	
A - Z	B
C - Y	X
B - Z	A
C - X	Y
A - Y	B

#### Article 11 : Juge-arbitrage des rencontres

Le juge-arbitrage sera placé sous la responsabilité d'un JA1 si la formule appliquée est un regroupement des équipes en un même lieu, sous la responsabilité du capitaine d'équipe recevante en cas de rencontre unique.

#### Article 12 : Formule de la compétition

Elle sera définie en fon-

tion du nombre d'équipes engagées.

# CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2016-17

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2016-17

## Les Règlements Régionaux

### Championnat de France masculin R1



#### Article 13 : Généralités

Les rencontres sont prévues le samedi à 17 heures.

Formule pour la composition d'équipes : équipe de 4 joueurs en un groupe unique.

Ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - double 2 - AY - CW - DX - BZ.

Les rencontres se déroulent sur 2 tables (Article II.107.1 des règlements sportifs)

Deux poules de 6 équipes.

Une rencontre au maximum par semaine.

La participation de 2 féminines est admise.

Toutes les parties sont jouées.

L'absence d'un joueur se traduira par rencontre perdue par pénalité pour l'équipe incomplète.

Les joueurs devront avoir un classement égal ou supérieur à 1100 points (les points pris en compte sont ceux indiqués sur la licence pour la phase considérée).

Une association ne peut être représentée que par une seule équipe dans la poule.

En cas de forfait excusé, le club ne sera pas pénalisé de la pénalité financière pour forfait, mais aura rencontre perdue par forfait.

A l'issue de chaque phase de poule, le 1<sup>er</sup> de poule rencontre dans sa salle le 2<sup>ème</sup> de l'autre poule, le 3<sup>ème</sup> de poule rencontre

dans sa salle le 4<sup>ème</sup> de l'autre poule et le 5<sup>ème</sup> de poule rencontre dans sa salle le 6<sup>ème</sup> de l'autre poule.

La dernière journée, met aux prises les vainqueurs entre eux ainsi que les perdants. Les rencontres se déroulent dans la salle du club le mieux classé.

Un classement est ensuite établi et le 1<sup>er</sup> accède à la N4, les 11<sup>èmes</sup> et 12<sup>èmes</sup> descendent en R2

#### Article 14 : Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes masculin au niveau régional 1, les associations doivent :

a) Disposer d'un juge-arbitre 1er degré (JA1) pouvant officier au moins sept fois dans la saison.

La non-mise à disposition d'un juge-arbitre avant la 1<sup>ère</sup> journée de championnat lors de l'engagement de l'équipe entraîne une pénalité financière forfaitaire de 1 000 € ou de 75 € par prestation non fournie et peut entraîner en cas de persistance, la relégation de l'équipe concernée.

b) Disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat et un championnat départemental - corporatif exclu.

c) Disposer de trois licenciés

jeunes (14 ans au plus le 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours, c'est-à-dire cadets2), disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes.

NOTA : Les pénalités financières appliquées sont celles du niveau national.

#### Article 15 : Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré par les deux équipes suivant le plan d'arbitrage défini à l'article 29

#### Article 16 : Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre désigné par la Commission Régionale d'Arbitrage au moins 8 jours avant la date de la rencontre (C.R.A.).

#### Article 17 : Frais

Pour chaque rencontre, les frais de juge-arbitrage (et d'arbitrage éventuellement) sont à la charge **de la Ligue, les clubs devant s'acquitter, auprès de la Ligue, d'un montant forfaitaire de 140 € par équipe et par phase.**

# CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2016-17

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2016-17



## Les Règlements Régionaux

### Championnat de France masculin R2

#### Article 18 : Généralités

Les rencontres sont prévues le samedi à 17 heures.

Formule pour la composition d'équipes : équipe de 4 joueurs en un groupe unique.

Ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - double 2 - AY - CW - DX - BZ

Les rencontres se déroulent sur 2 tables (Article II.107.1 des règlements sportifs)

Deux poules de 8 équipes.

Une rencontre au maximum par semaine.

La participation de 2 féminines est admise sous réserve de l'application de l'article 11-3 des Règlements sportifs.

L'absence d'un joueur se traduira par rencontre perdue par pénalité pour l'équipe incomplète.

Toutes les parties sont jouées.

Les joueurs devront avoir classement égal ou supérieur à 900 points, (les points pris en compte sont ceux indiqués sur la licence pour la phase considérée).

Une association ne peut être représentée que par une seule équipe dans la poule.

Deux phases avec, pour chaque phase, montée du 1er en R1, descente du moins bon 7ème et des 8èmes en R3

Une descente supplémentaire de R1 entraînera la descente du 6ème le moins bien classé et ainsi de suite.

#### Article 19 : Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes masculin au niveau régional 2, les associations doivent :

a) Disposer d'un juge-arbitre 1er degré (JA1) non joueur (au moment de la rencontre) devant officier lors de chaque rencontre à domicile.

La non-mise à disposition d'un juge-arbitre entraîne une pénalité financière de 50 € par prestation non fournie et peut entraîner en cas de persistance, la relégation de l'équipe concernée.

b) Disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat et un championnat départemental - corporatif exclu.

c) Disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1er janvier de la saison en cours, c'est-à-dire cadets<sup>2</sup>) disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes.

#### Article 20 : Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré par les deux équipes suivant le

plan d'arbitrage défini à l'article 29

#### Article 21 : Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre (JA1 diplômé) désigné par le club recevant, et non joueur à quelque niveau que ce soit au moment de la rencontre.

#### Article 22 : Frais

Pour chaque rencontre, les frais de juge-arbitrage (et d'arbitrage éventuellement) sont à la charge du club recevant qui doit effectuer le règlement aux cadres de l'arbitrage avant le début de la rencontre.

# CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

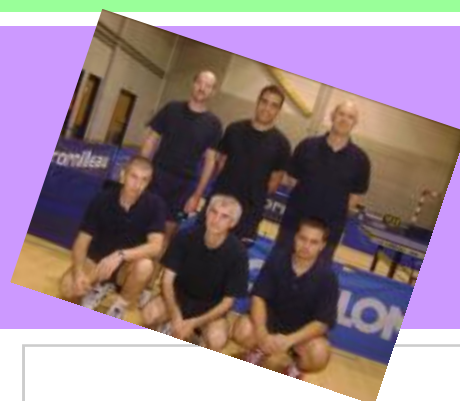
Saison 2016-17

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2016-17

## Les Règlements Régionaux

### Championnat de France masculin R 3



#### Article 23 : Généralités

Les rencontres sont prévues le dimanche à 09 heures 30.

Formule pour la composition d'équipes : équipe de 4 joueurs en un groupe unique.

Ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - double 2 - AY - CW - DX - BZ

Les rencontres se déroulent sur 2 tables (Article II.107.1 des règlements sportifs)

Trois poules de 8 équipes.

Une rencontre au maximum par semaine.

La participation de féminines est admise sous réserve de l'application de l'article 11-3 des Règlements sportifs.

Une association ne peut être représentée que par une seule équipe dans la poule.

Un seul joueur peut être absent, cette absence est sanctionnée d'une pénalité financière de 50 €

Deux phases avec, pour chaque phase, montée du 1er en R2, descente du moins bon 7ème et des 8ème en R4 (une descente supplémentaire de R2 entraînera la descente du 6ème le moins bien classé et ainsi de suite).

#### Article 24 : Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes masculin au niveau régional 3, les associations doivent :

a) Disposer d'un juge-arbitre 1er degré (JA1) non joueur (au moment de la rencontre) devant officier lors de chaque rencontre à domicile.

La non-mise à disposition d'un juge-arbitre entraîne une pénalité financière forfaitaire de 30 € par prestation non fournie et peut entraîner en cas de persistance, la relégation de l'équipe concernée.

b) Disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat et un championnat départemental - corporatif exclu.

c) Disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1er janvier de la saison en cours, **c'est-à-dire cadets2**) disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes.

#### Article 25 : Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré par les deux équipes suivant le plan d'arbitrage défini à l'article 29

#### Article 26 : Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre (JA1 diplômé) désigné par le club recevant, et non joueur à quelque niveau que ce soit au moment de la rencontre.



# CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2016-17

**LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Saison 2016-17

## Les Règlements Régionaux

### Championnat de France masculin R 4



#### Article 23 : Généralités

Les rencontres sont prévues le dimanche à 09 heures 30.

Formule pour la composition d'équipes : équipe de 4 joueurs en un groupe unique.

Ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - double 2 - AY - CW - DX - BZ

Les rencontres se déroulent sur 2 tables (Article II.107.1 des règlements sportifs)

Trois poules de 8 équipes.

Une rencontre au maximum par semaine.

La participation de féminines est admise sous réserve de l'application de l'article 11-3 des Règlements sportifs.

Toutes les parties sont jouées.

Un seul joueur peut être absent (cette absence est sanctionnée d'une pénalité financière de 50 €).

Une association ne peut être représentée que par une seule équipe dans la poule.

Deux phases avec, pour chaque phase, montée du 1er en R3, descente des 2 moins bons 6ème, des 7ème et 8ème au niveau départemental.

En fonction des descentes de R3, les autres descentes de R4 se feront en fonction de l'ordre inverse du classement établi à l'issue de chaque phase.

#### Article 24 : Conditions de participation

Pour être autorisées à participer au championnat de France par équipes masculin au niveau régional 4, les associations doivent :

a) Disposer d'un juge-arbitre 1er degré (JA1) non joueur (au moment de la rencontre) devant officier lors de chaque rencontre à domicile.

La non-mise à disposition d'un juge-arbitre entraîne une pénalité financière forfaitaire de 30 € par prestation non fournie et peut entraîner en cas de persistance, la relégation de l'équipe concernée.

b) Disposer de douze licenciés au moins, disputant, jusqu'à son terme, le championnat et un championnat départemental - corporatif exclu.

c) Disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1er janvier de la saison en cours, c'est-à-dire cadets<sup>2</sup>) disputant, jusqu'à son terme, une épreuve par équipes réservée aux jeunes.

#### Article 25 : Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties est assuré par les deux équipes suivant le plan d'arbitrage défini à l'article 29

#### Article 26 : Juge-arbitrage des rencontres

Les rencontres sont placées sous l'autorité d'un juge-arbitre non joueur (JA1 diplômé) désigné par le club recevant.

#### Article 27 : Plan d'Arbitrage

PARTIES	ARBITRAGE	PARTIES	ARBITRAGE
A - W	D	C - Z	A
B - X	Z	Double 1	
C - Y	B	Double 2	
D - Z	W	A - Y	Z
A - X	C	C - W	B
B - W	Y	D - X	W
D - Y	X	B - Z	C

Article 28 : En cas de poules incomplètes, après application de l'article 2.7 du présent règlement, les places restées libres sont laissées à la disposition de la Commission Sportive Régionale

# CHAMPIONNATS REGIONAL PAR EQUIPES

Saison 2016-17

LIGUE DE CHAMPAGNE ARDENNE

Saison 2016-17



## Les Règlements Régionaux

### SAISIE DES RESULTATS DE CHAMPIONNATS

#### Article 29 :

**29.1 :** L'accès à « l'espace Mon Club » est ouvert à tous les clubs de la FFFT, à partir du site [fftt.com](http://www.fftt.com) dans l'espace <http://www.fftt.com/monclub>

Cette connexion n'est pas décomptée des 50 accès mensuels autorisés dans SPID.

Pour accéder aux fonctionnalités, vous devez simplement disposer de votre numéro de club et de votre mot de passe SPID.

Celui-ci vous a été communiqué par votre organisme gestionnaire (ligue ou comité départemental), à votre responsable de club.

**29.2 :** Après identification, vous verrez apparaître à l'écran votre numéro de club et votre « domaine », c'est-à-dire pour un club le code du comité départemental.

En premier lieu, vous devez choisir l'organisme ("LIGUES" puis L08 Champagne Ardenne).

Choisissez ensuite la division.

Puis choisissez maintenant la poule désirée.

La saisie des résultats pour une journée est ouverte 10 jours avant et reste disponible 48h après (rencontre le samedi : saisie possible jusqu'au lundi soir). Tant que la journée est disponible, vous pourrez revenir sur votre enregistrement.

Ainsi, en cas d'erreur, vous pourrez vous-même procéder aux rectifications.

Au-delà du délai autorisé, c'est l'organisme en charge des résultats qui pourra faire la saisie ou modifications.

**29.3 :** C'est le club recevant qui doit effectuer la saisie

Après avoir choisi la rencontre concernant votre club, vous devez dans un premier temps saisir le score global 15 – 5 (par exemple).

Pour ce faire, cliquez sur le bouton « Mise à jour scores ». Ensuite valider puis confirmer le score.

Cas particuliers :

Victoire par forfait : saisir le score du club vainqueur : 14, score du club perdant : F

Après cette opération, saisir le détail de la feuille de rencontre. Pour ce faire, cliquez sur le + qui se trouve en bout de ligne (un + gris indique que la feuille n'a pas encore été saisie. Dans le cas contraire, le + est de couleur orange).

Cet écran va vous permettre de faire la composition des équipes et de saisir ensuite les scores des parties.

Par défaut, la lettre A est affectée à l'équipe recevant et X à l'équipe qui se déplace.

Si le tirage au sort a décidé du contraire, cliquez sur le bouton « Inverser ». Vous verrez alors les équipes s'inverser.

Vous devez maintenant en face de chaque lettre saisir le numéro de licence. Le passage à la case suivante se fait en appuyant sur la touche « Entrée » ou « Tab ».

Dans le cas où le numéro est illisible ou manque, vous pouvez cliquer sur la lettre. Cette action vous ouvrira une fenêtre comportant la liste de tous les licenciés du club, par ordre alphabétique. Cliquez sur le nom désiré, le numéro sera mis automati-

quement dans la bonne case et le curseur passera à la case suivante. Vous pouvez ainsi saisir l'ensemble de l'équipe en cliquant sur les noms. Vous pouvez procéder ainsi pour l'autre équipe.

Pour indiquer un joueur absent, laissez la case vide.

Après avoir saisi vos compositions d'équipes, cliquez sur le bouton « Vérifier ».

Vous verrez ainsi les éventuels problèmes (numéros de licence inexistant, joueurs n'appartenant pas au club ou à l'entente). Tant que ces problèmes subsistent, vous ne pourrez pas valider l'équipe.

Lorsque les compositions sont correctes, vous pouvez appuyer sur le bouton « valider équipe ». Les problèmes de qualification ou de brûlage seront détectés plus tard.

Les parties sont générées et affichées. Vous pouvez voir sous la composition des équipes les touches disponibles pour la saisie (0, 1, 2, 3). Exemple : Touche 0 donnera le score 0 – 1 etc... Indiquez les parties gagnées par forfait avec les touches 2 (F – 1 : le joueur de l'équipe A est forfait) ou 3 (1 – F : le joueur de l'équipe X est forfait).

Lorsque un joueur (ou une joueuse) déclare forfait pour cause de blessure, pour la rencontre au cours de laquelle s'est passé la blessure, vous saisissez normalement le résultat de la partie. **Pour la ou les partie(s) suivante(s), vous ne devez saisir aucun résultat.**

A l'issue de cette saisie, vous pouvez enregistrer la feuille